



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

écoles de management

Question écrite n° 110711

Texte de la question

M. Francis Falala appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche concernant l'une des propositions inscrites dans le Livre blanc du chapitre des écoles de management. Parmi celles-ci, les auteurs préconisent d'ouvrir plus largement les « mastères spécialisés » grâce à un positionnement plus « eurocompatible ». Aussi il souhaite qu'il lui indique sa position et ses intentions relativement à cette proposition.

Texte de la réponse

Le Livre blanc du chapitre des écoles de management formalise vingt-cinq propositions. Il préconise en particulier d'ouvrir plus largement les mastères spécialisés grâce à un positionnement plus « eurocompatible ». Le mastère spécialisé n'est pas un diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur. Il s'agit d'un label accordé par la conférence des grandes écoles, après une procédure d'accréditation, à une formation organisée par une école membre de la conférence. Cette formation s'adresse à des étudiants déjà titulaires d'un diplôme d'ingénieur ou d'un diplôme visé d'une école de commerce sanctionnant un parcours de formation de cinq années après le baccalauréat. Elle se déroule généralement en un an. L'admission des étudiants et l'organisation des études sont de la responsabilité des écoles, conformément au cahier des charges validé par la conférence. Dans la mesure où ce label n'est pas validé par le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, la délivrance de crédits ECTS pour ce type de formation ne peut être envisagée.

Données clés

Auteur : [M. Francis Falala](#)

Circonscription : Marne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110711

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 novembre 2006, page 12063

Réponse publiée le : 30 janvier 2007, page 1090